



Séance d'information

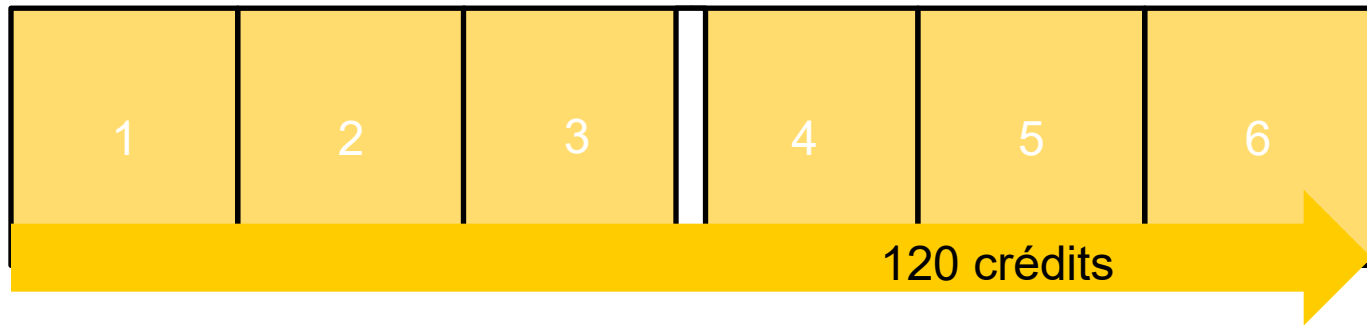
Maîtrise universitaire en management public (MAP)

Points forts

- Plan d'étude
- Sélection des étudiants sur dossier
- Conjonction entre le monde académique et le monde professionnel:
 - Intervenants issus de différents secteurs professionnels
 - Possibilité de faire un stage professionnalisant de 30 crédits
- Possibilité de faire un semestre à l'étranger – Partenariat spécifique (réseau EMPA)
- Excellente reconnaissance du titre délivré

Structure et calendrier

- [Programme des cours](#) (site web UNIGE)
- 2 créneaux horaires par enseignement
- Durée régulière du MA : 4 semestres
- Durée maximum: 6 semestres



Structure et calendrier (suite)

Enseignements
obligatoires pour toutes les
mentions (90 crédits)

Mention Politiques sociales

ens. à choix de
politique sociale 24
crédits
ens. à choix de
politique sociale ou
d'une autre mention
6 crédits

Mention Management

ens. à choix de
management 24
crédits
ens. à choix de
management ou d'une
autre mention 6
crédits

Mention Europe et relations internationales

ens. à choix de la
mention 24 crédits
ens. à choix de la
mention ou d'une
autre mention 6
crédits

Mention Communica- tion politique

ens. à choix de
communication
politique 24 crédits
ens. à choix de
communication
politique ou d'une autre
mention 6 crédits

Mention Future cities and regions

ens. à choix de la
mention 24 crédits
ens. à choix de la
mention ou d'une
autre mention 6
crédits

Enseignements

Formation de base (tronc commun: SPO, droit, économie, management, etc.) et spécialisation au niveau des enseignements de la mention:

Politiques sociales

Management

Europe et relations internationales

Communication politique

Future cities and regions

Planification de votre cursus d'études d'études

Enseignements (2)

Votre plan d'études s'intitule **2024 Maîtrise universitaire en management public (MAP)**

Ajouts de cours dans la mention Europe et relations internationales

Ajouts du *T400000 Recherche appliquée* dans toutes les mentions

Exemples de stages

Secteur public: Cour des comptes, Ville de Genève, Cantons, Ministère des Communes (Belgique), Chancellerie d'Etat, Parlement fédéral, Mission Diplomatique suisse à Vienne etc.

OI: OIT, OMS, OCDE (France), CNUCED, UNEP, etc.

ONG: International Aids Society, CICR, Human Right Watch; Swisscore, Médecin du Monde Suisse, etc.

Associations - Partis: USP, Archipel (pol. Culturelle), etc.

Secteur privé - Consultance: Mobilidée, Audi (Allemagne), Public Impact management (consultant à Paris), IFRAP (think tank Paris), etc.

Echanges EMPA

Partenaires: Speyer, IEP Paris, Tallinn (Estonie), Erasmus Univ. (Rotterdam), Leiden, KU Leuven (Belgique), Budapest, UCL Louvain (Belgique), Limerick Univ. (Irlande), (Bocconi, Milan), etc.

Échanges pour **un semestre** sur la base d'un programme personnalisé et d'une **sélection par le comité scientifique de la MAP** (notes, langues, motivation et places offertes dans le réseau EMPA)

Echange possible à partir du 3^{ème} semestre pour un maximum de 30 crédits

Définition du crédit ECTS

1 crédit = 25 à 30 h de travail

Le crédit n'est donc pas une note.

Il est acquis lorsque l'évaluation (examen) est réussie,
soit avec une note minimum de 4,00
soit avec une évaluation « oui »

3 crédits = 75 à 90h

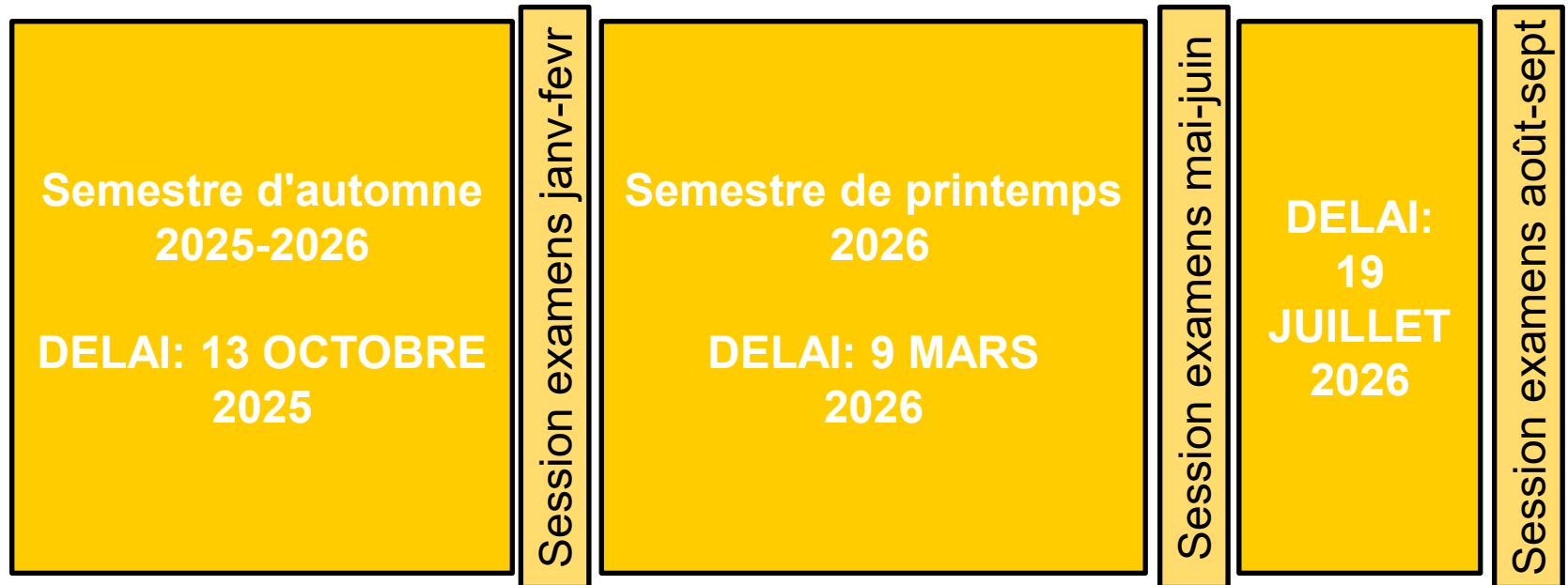
6 crédits = 150 à 180 h

Inscriptions aux enseignements et aux examens

- Vous avez reçu avec la taxe semestrielle votre adresse étudiante
- ...@etu.unige.ch avec votre login.
- Canal d'information officiel
- Inscriptions: accès par <https://portail.unige.ch>
- Vous procéderez à vos inscriptions aux cours/examens = IEL sur votre portail

Inscription aux enseignements et aux examens (2)

- Inscriptions aux enseignements en ligne (IEL)
- [Portail](#)
- [Délais d'inscription](#)



Inscriptions (3)

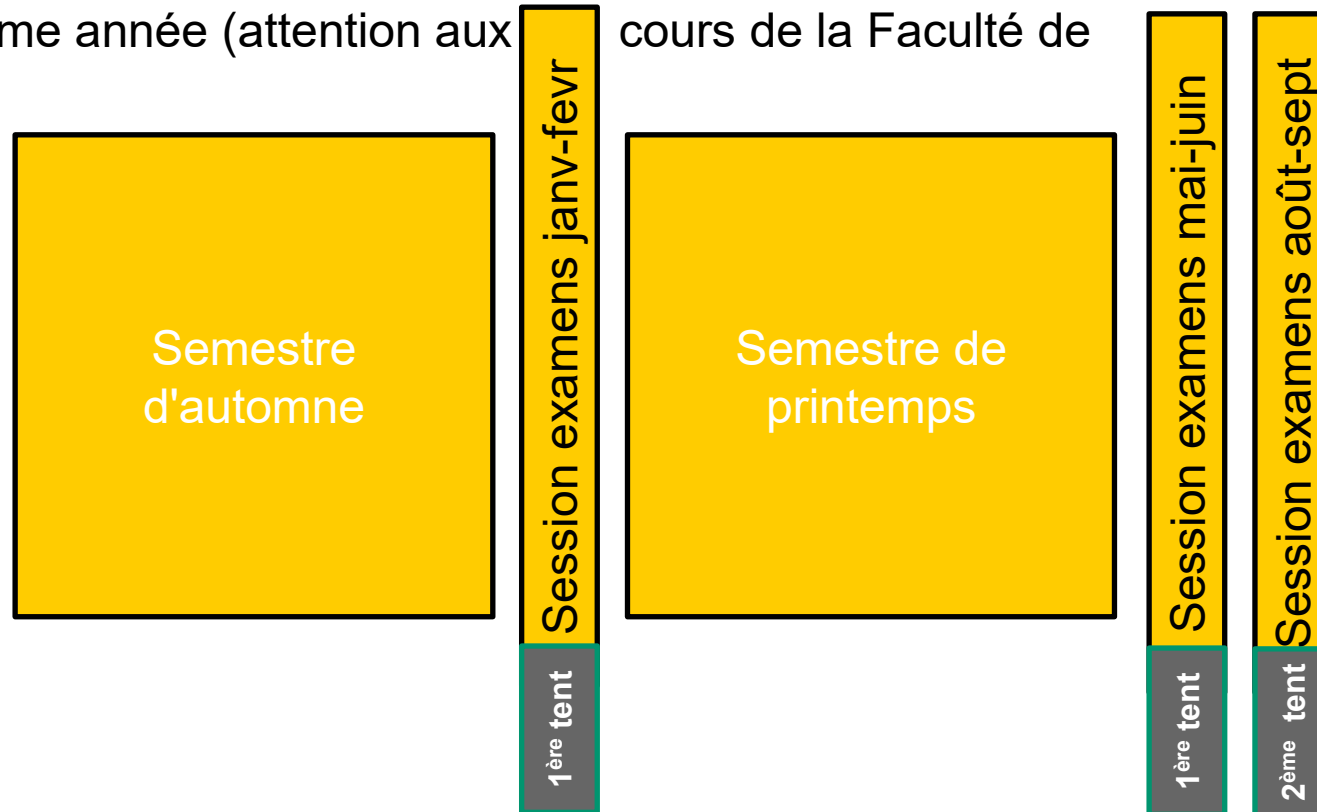
- Inscrivez-vous en ligne à l'ensemble des cours que vous suivez
- Consultez le calendrier académique de la Faculté de droit
- L'inscription sur Moodle N'EST PAS suffisante et ne fait pas office d'inscription officielle
- Au-delà du délai officiel, les inscriptions sont définitives
- Imprimez votre inscription afin de la contrôler, et conservez-la comme preuve pour le jour de l'examen

Inscriptions (4)

- Il n'est pas possible de présenter pour la 1ère fois un examen à la session de rattrapage.
- Les relevés de notes doivent être conservés précieusement : vous êtes seuls à détenir les originaux
- Notes obtenues= crédits acquis.
- Les examens pour lesquels vous avez obtenus au moins 4.00 sont définitivement acquis.

Tentatives

Une inscription = deux tentatives: si vous n'avez pas obtenu les crédits d'un enseignement de la session ordinaire (de janvier-février et de mai-juin), vous êtes automatiquement réinscrit-e à la session de rattrapage d'août-septembre de la même année (attention aux cours de la Faculté de droit).



Tentatives - conditions de réussite

- Enseignements obligatoires: **2 tentatives maximum**
 - 1 inscription = 2 tentatives dans l'année d'inscription (art. 18 al. 3 et 22 al.1 e) RE SdS)
 - Enseignements obligatoires pour toutes les mentions
- Enseignements à choix: **2x2 tentatives maximum**
 - 2 inscriptions = 2x2 tentatives (art. 18 al.4 RE SdS) dans le cadre du délai d'études: 6 semestres maximum
 - Enseignements à choix des mentions

Echelle de notation

- La notation à l'UNIGE est sur 6.00 (de 0.00 à 6.00).
- La note pour acquérir les crédits est de **4.00/6** minimum.
- Les notes sont données au $\frac{1}{4}$ **de point** soit par exemple: 3.75, 4.00, 4.25, 4.50...
- Dès que vous obtenez la note minimum de 4.00, vous ne pouvez pas repasser l'examen

Validation/conservation de notes

- Possibilité de conserver des notes entre 3.00 et 4.00 pour un maximum de 18 crédits (art. 18 al.1 RE SdS)
- Toute note validée est définitivement acquise
- Délais de validation avant les inscriptions pour les examens de chaque session (cf. [calendrier académique](#))
- [Formulaire de demande de conservation de note](#) à remplir au Secrétariat des étudiant-es

Horaires des examens

Vous recevrez l'horaire de vos examens environ 3 semaines avant le début de la session sur votre [portail étudiant UNIGE](#)

Mémoire de maîtrise/de stage

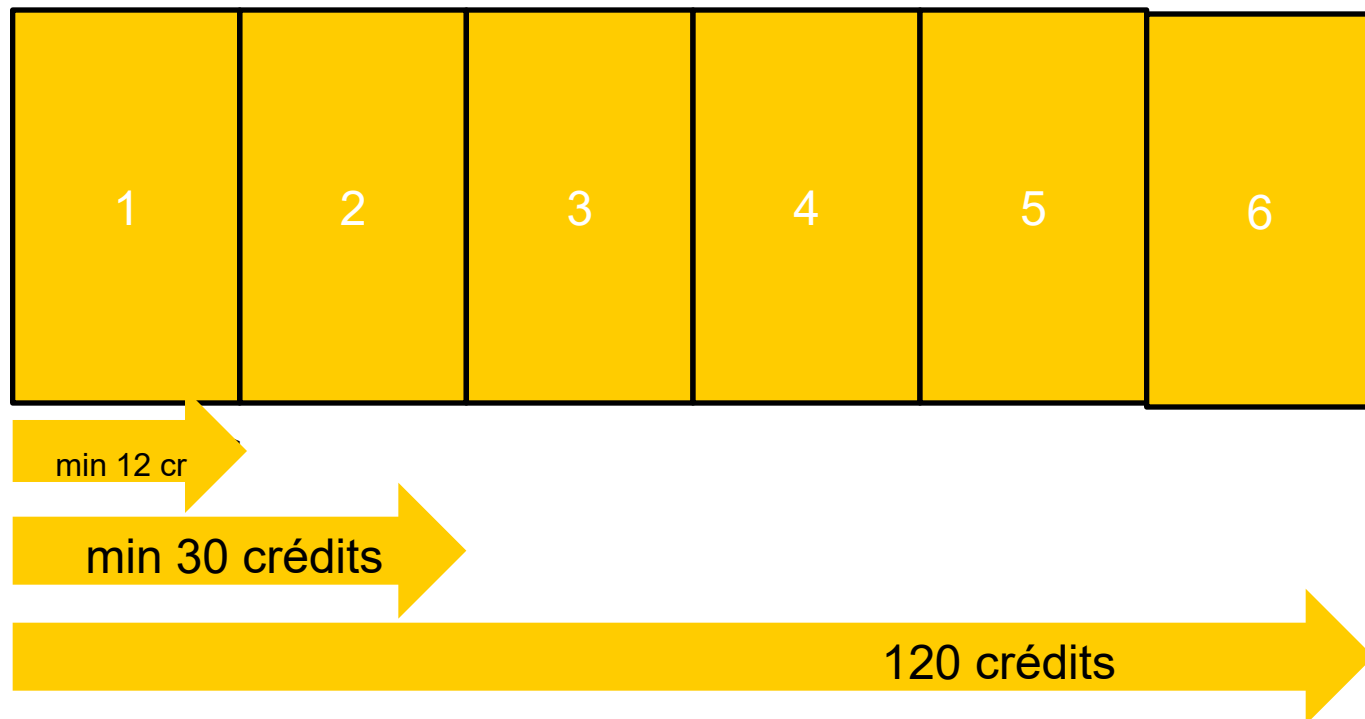
- Enseignement obligatoire (30 crédits), 2 tentatives
- Pas d'inscription en ligne, la note obtenue sera enregistrée dans le relevé de notes suivant la communication du résultat.
- Le mémoire peut être « présenté » aux 3 sessions, la session d'août-septembre peut être la première tentative
- Les directives sont en ligne: [mémoire](#) / [stage](#)

Conditions de réussite

- Premier semestre d'études
 - vous devez acquérir 12 crédits minimum pour ne pas être éliminé du Master (art 22 al.1 a) RE SdS)
- Deuxième semestre d'études
 - vous devez acquérir 30 crédits minimum, pour ne pas être éliminé du Master (art. 22 al.1 b) RE SdS)
- Sixième semestre d'études
 - vous devez avoir obtenu les 120 crédits requis (art 22 al.1 h) RE SdS)

TEMPS PARTIEL POSSIBLE (sur demande)

Conditions de réussite



Projet de mobilité (EMPA)

- Le séjour de mobilité intervient dès le troisième semestre pour les Maîtrises à 120 crédits
- Le séjour ne peut excéder 1 semestre et 30 crédits maximum
- Sur votre relevé de notes de l'UNIGE ne figure que les intitulés des cours de Genève, et aucune note. Il est indiqué « Equiv ».
- Les cours suivis en mobilité ne rentrent pas dans le calcul de moyenne générale.

Projet de mobilité

- Projet à mettre en place pendant ce semestre d'automne 2025-2026
 - choix des universités d'accueil,
 - séance d'information 9 octobre 2025 à 16h15, MS130
 - s'annoncer au Service des Affaires Internationales
 - préparer un dossier pour fin novembre 2025.
- Les étudiants en mobilité restent soumis au règlement d'études de leur MA SdS

Certificats complémentaires

- Études de la citoyenneté
- Etudes visuelles
- Méthodes quantitatives pour sciences sociales
- Méthodes qualitatives pour sciences sociales

Intelligences artificielles génératives (IAG)

- <https://www.unige.ch/sciences-societe/faculte/organisation/commissions-de-la-faculte/commission-dethique/principes-et-directives-de-la-faculte-des-sciences-de-la-societe-sur-lutilisation-des-intelligences-artificielles-generatives-ia/>
- **Directives pour l'utilisation de l'IAG en Faculté des SdS**

Fraude et plagiat

- La Faculté met en garde les étudiant-e-s contre tout type de **fraude ou tentative de fraude** (dans le cadre des examens, de la rédaction de travaux académiques, etc.)
- La Faculté rappelle à ses étudiant-e-s que **le plagiat est une forme de fraude particulièrement grave** et qu'il est sanctionné comme tel conformément au Statut de l'Université et du Règlement d'études de la Faculté.
- Lors de vos inscriptions aux examens, **un texte vous rappelle l'engagement que vous prenez de respecter la déontologie universitaire**. Lisez-le attentivement.
- [Directive sur le plagiat](#)

Fraude et plagiat (2)

- Le plagiat consiste à insérer, dans un travail académique, des formulations, des phrases, des passages, des images, ou des chapitres entiers, de même que des idées ou analyses repris de travaux d'autres auteurs, en les faisant passer pour siens. Le plagiat est réalisé soit par l'appropriation active des textes ou idées d'autrui, soit par l'omission de la référence correcte aux textes ou aux idées d'autrui et à leurs sources (<https://www.unige.ch/universite/politique-generale/plagiat/etudiants/>).
- Il n'est également pas permis de « recycler » un travail écrit déjà utilisé pour l'obtention de crédits sans en avoir informé au préalable l'enseignant responsable. Il s'agit aussi d'une tentative de plagiat qui sera sanctionnée comme tel

Informations et contacts

- ☞ Consultez régulièrement le site Internet de la Faculté: <http://www.unige.ch/sciences-societe> et votre messagerie électronique de l'Université.

Conseiller académique

- **Gaetan Clavien**

Bureau 5205– Tel: 022 379 80 05

gaetan.clavien@unige.ch